

ASSEMBLÉE NATIONALE
29 juin 2026

-CADRE RELATIF AU DÉVELOPPEMENT DES TRANSPORTS - (N° 2740)

Adopté

N° CD667

AMENDEMENT

présenté par
Mme Givernet, rapporteure

ARTICLE 13

À la deuxième phrase de l'alinéa 12, substituer à la seconde occurrence du mot :

« d' »,

les mots :

« de l' ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.